

Programme Local de Prévention des Déchets



OBJECTIF
REDUIRE NOS DÉCHETS



Sommaire...

Lexique	page 2
Mot du président	page 3
Un constat : des quantités de déchets qui explosent	page 4
Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	page 5
Un outil : le Programme Local de Prévention des Déchets	pages 6 et 7
Description des 7 axes de travail	pages 8 à 14
Calendrier de mise en œuvre	page 15
Le programme en quelques chiffres	page 15
Produisons moins et trions mieux	pages 16 et 17
Communication responsable	page 18
Trois pistes simples pour réduire nos déchets	page 19

Lexique...

SYMCTOM : SYndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures
Ménagères

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Le mot du Président...

Les quantités de déchets collectés ne cessent de croître : elles ont été multipliées par deux en 40 ans pour atteindre aujourd'hui 530 kg par habitant et par an ; entre 2006 et 2011 sur nos déchèteries, les encombrants ont augmenté de 15 % et les déchets verts de 40 %, le coût d'enfouissement annuel se monte à 500 000 €. Autant d'incidences négatives, écologiques et économiques qui ont conduit les élus du SYMCTOM à s'engager avec l'ADEME dans un Programme Local de Prévention des Déchets.

Réduire à la source, avant la collecte, le volume des déchets produits : un challenge, **un défi ambitieux mais aussi un engagement fort de notre collectivité**, une démarche participative en lien avec tous les acteurs, tous les usagers de notre territoire.

Toutes ces dernières années beaucoup d'actions ont été menées pour diminuer nos déchets (compostage individuel, communication, animations, partenariat ressourcerie en déchèterie...).

Le diagnostic établi dans le cadre de ce projet et la qualité du travail fourni en ateliers auront permis de bien identifier les flux considérés comme prioritaires au regard des augmentations de tonnages, de faire émerger de nombreuses pistes d'actions qui menées à terme contribueront à amplifier ce mouvement amorcé.

La maîtrise des coûts, et le maintien de la bonne santé financière du SYMCTOM nous obligent à réduire nos déchets.

Nous avons un devoir de résultat, alors **ensemble mobilisons nous** dans une logique d'éco-exemplarité.

Jean-Marie LAMAMY

Un constat...

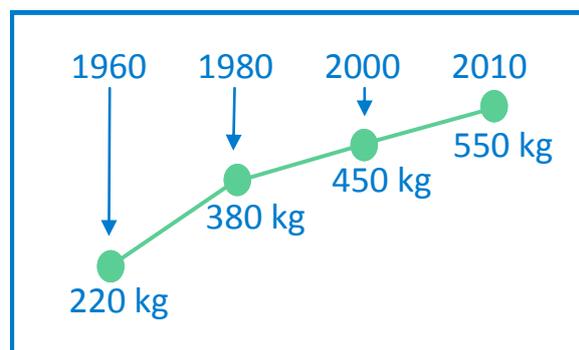
Des quantités de déchets qui explosent !

En 2010, sur les 46 communes qui constituent le périmètre du SYMCTOM on a collecté en moyenne 295 kg de déchets par habitant en porte à porte, auxquels il faut ajouter 235 kg déposés en déchèterie. Soit un total de 530 kg par habitant.

Depuis les années soixante ce chiffre a plus que doublé.

*Face à ce constat
une seule réponse :*

*ensemble
réduisons nos
déchets !*



Evolution des flux de déchets collectés en France (déchets ménagers et assimilés) en kg/hab.



Mais au fait, c'est quoi la prévention des déchets ?

C'est l'ensemble des mesures prises pour éviter qu'une substance, une matière, un produit ne devienne un déchet qui sera abandonné et pris en charge par la collectivité.

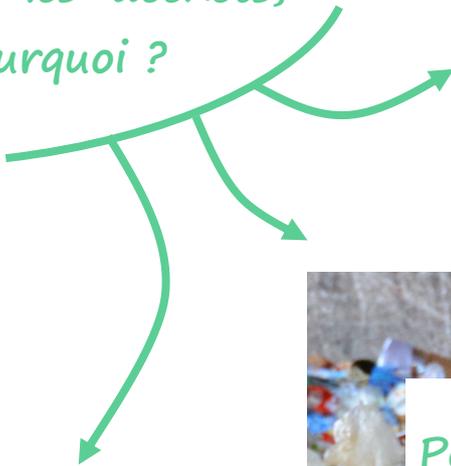
Ces mesures visent à réduire les quantités de déchets mais aussi leur nocivité.

Elles se situent à toutes les étapes de la vie d'un produit : conception, production, distribution et consommation.

Pour les aspects financiers :

Pour nous aider à maîtriser les coûts de gestion des déchets et réaliser des économies domestiques (réduire la gaspillage alimentaire, réaliser des achats durables...).

*Réduire les déchets,
mais pourquoi ?*

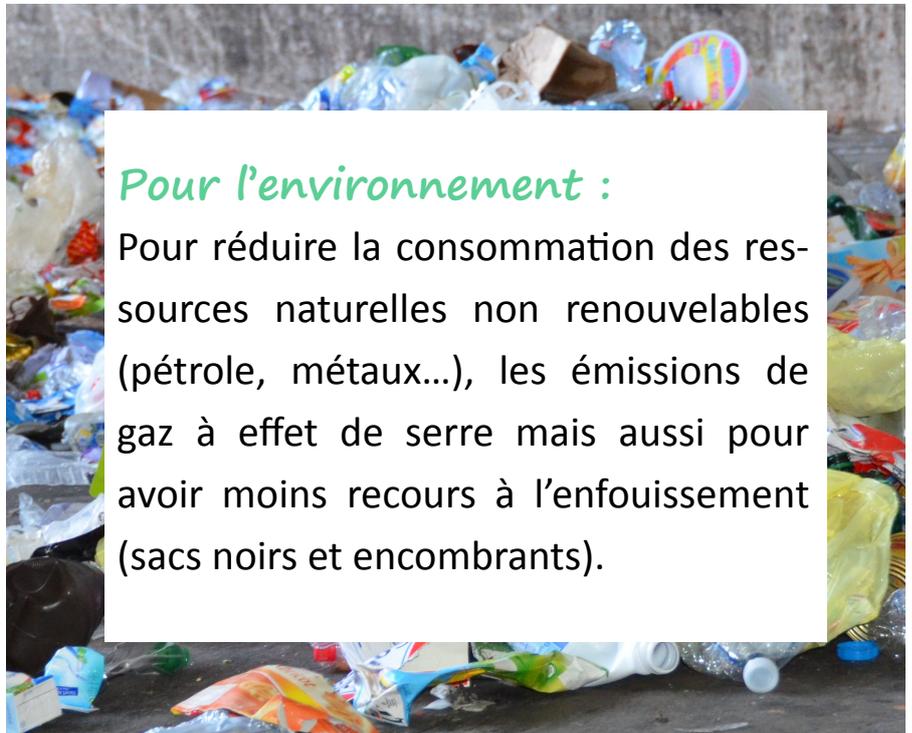


Pour l'environnement :

Pour réduire la consommation des ressources naturelles non renouvelables (pétrole, métaux...), les émissions de gaz à effet de serre mais aussi pour avoir moins recours à l'enfouissement (sacs noirs et encombrants).

Pour la société :

Pour entretenir les liens sociaux avec ses voisins, les commerçants et les notions de solidarité et de partage, mais aussi pour soutenir l'action des associations de réinsertion.



Un outil...

Un terrain favorable :

Depuis de nombreuses années le SYMCTOM mène des actions en faveur de la réduction des déchets : mise à disposition de composteurs, animation sur la consommation responsable en supermarchés... C'est donc tout naturellement que les élus ont décidé de s'engager dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), à l'automne 2011, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

Le Programme Local de Prévention des Déchets :

C'est un ensemble d'actions, adaptées au territoire du SYMCTOM, qui a pour objectif de réduire de 7 % les déchets collectés d'ici à 2016.



Les différentes étapes de l'élaboration du programme :

L'élaboration du PLPD s'est faite de manière concertée, en lien avec les acteurs du territoire. L'enjeu est d'adapter les actions à nos particularités pour qu'elles soient les plus efficaces possible.

Réaliser le diagnostic de territoire :

Il a pour objectif de dresser un état des lieux de notre territoire, en ne se limitant pas seulement aux déchets, mais en prenant en compte les habitants : leurs activités professionnelles, sociales, de loisirs, leurs modes de vie, leurs habitudes de consommation...



Forum de la prévention des déchets - 15 février

Mobiliser les acteurs du territoire :

Qu'il s'agisse d'institutionnels (collectivités locales, chambres consulaires) ou d'associations, afin de leur faire connaître notre démarche et leur proposer d'y prendre part. Cette étape a eu lieu à la Maison du Parc à l'occasion du 1er Forum de la prévention des déchets.

Proposer des actions :

Au regard du diagnostic, les acteurs du territoire ont été invités à participer à des groupes de travail thématiques (gestion des déchets verts, associations, enfance/jeunesse...) pour proposer des actions qui, après arbitrage et validation, constituent le PLPD.

Mettre en place les actions

Promouvoir la gestion domestique des déchets organiques

Axe 1

Le constat :

Nos sacs noirs renferment encore 30 à 40 % de déchets fermentescibles qui peuvent être valorisés à la maison (épluchures, restes de repas...).

Les apports de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, feuilles...) en déchèterie explosent. Ils ont augmenté de 40 % entre 2006 et 2010.

Les actions :

- Continuer de mettre à disposition des composteurs et transmettre les consignes aux futurs utilisateurs.
- Mener des actions localement pour promouvoir toutes les formes de compostage.
- Mettre en place un réseau de guides composteurs : des bénévoles intéressés par le compostage, désireux de transmettre leur savoir, seront formés par la collectivité.
- Organiser en déchèteries, des animations sur la gestion alternative des déchets de jardin (paillage, tonte mulching).
- Étudier la possibilité de mettre en place un service itinérant de broyage des déchets verts.

Objectif de réduction :
10,45 kg par habitant



Qui est concerné ?
Tous les habitants
du SYMCTOM.

Développer le compostage en milieu collectif

Axe 2



Le constat :

Depuis 2005 la collectivité a développé le compostage individuel, il s'agit maintenant de l'étendre aux personnes vivant en habitat collectif.

Objectif de réduction :
0,15 kg par habitant

Les actions :

- Développer le compostage dans les collectivités ayant un service de restauration collective : écoles, maisons de retraites...
- Développer les sites de compostage au pied des immeubles.

Qui est concerné ?

*Toutes les collectivités ayant en charge un service de restauration collective.
Les bailleurs sociaux mais aussi les copropriétés.*

L'éco-exemplarité des collectivités

Axe 3

Le constat :

Toutes les collectivités, au quotidien consomment des ressources et génèrent des déchets. L'éco-exemplarité c'est la volonté de montrer l'exemple, de mettre en place en étroite collaboration avec les agents de la structure, des actions pilotes. Après expérimentation elles pourront être reproduites ailleurs.

Les actions :

- Réaliser un état des lieux des déchets produits dans les cantines, en vue de sensibiliser au gaspillage et mettre en place le compostage...
- Réaliser un diagnostic des déchets dans chaque commune pour mettre en place des actions de réduction.
- L'obtention des aides allouées par la CAF aux centres de loisirs pourra être conditionnée au respect de critères relatifs à la prévention des déchets.
- Mener une action sur l'utilisation du papier.

Objectif de réduction :
2,42 kg par habitant



Qui est concerné ?

Le SYMCTOM et les 46 communes adhérentes
ainsi que toutes les autres collectivités
et services de l'Etat.

Promouvoir les achats pauvres en déchets et la consommation locale

Axe 4



Objectif de réduction :
1,15 kg par habitant

Le constat :

La consommation est un axe incontournable lorsque l'on parle de réduction des déchets. L'objectif est de faire de chaque citoyen un « consom'acteur ». La diffusion d'éléments de réflexion conduira à changer certaines pratiques de consommation qui génèrent aujourd'hui beaucoup de déchets.

Les actions :

- Etre présent sur les marchés et dans les supermarchés pour promouvoir la consommation responsable.
- Organiser et encourager une action stop pub.

Qui est concerné ?

Les citoyens, les commerçants
et les associations de consommateurs.

Les annonceurs et diffuseurs de publicités.





Promouvoir les manifestations éco-responsables

Axe 5

Objectif de réduction :
0,91 kg par habitant

Le constat :

Le tissu associatif de notre territoire est riche et actif. Il propose de nombreuses activités dont certaines sont productrices de déchets.

Ce réseau doit aussi constituer un relais pour la diffusion de notre message de réduction des déchets afin de nous permettre de toucher le plus grand nombre d'habitants.

Les actions :

- Réaliser un éco-guide à l'usage des organisateurs.
- Labelliser les manifestations éco-responsables.
- Conditionner l'obtention d'aides publiques au respect de critères relatifs à la prévention des déchets.
- Faciliter l'achat de matériels réutilisables (gobelets, vaisselle...).
- Sensibiliser et former les organisateurs à la réduction des déchets.



Qui est concerné ?

Les associations, les collectivités,
tous les organisateurs d'évènements
sportifs, festifs, culturels...

Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation

Axe 6

Objectif de réduction :
10,15 kg par habitant

Le constat :

40 % des encombrants pourraient être détournés et valorisés, soit directement, soit après réparation ou remise en état. Donner une seconde vie aux objets est une solution incontournable pour réduire nos déchets.

Les actions :

- Détourner les encombrants en déchèterie vers des filières de réemploi ou de réparation.
- Communiquer sur les métiers du réemploi, de la réutilisation, de la réparation.



Qui est concerné ?

Les citoyens,
les associations de réinsertion,
les acteurs du réemploi ainsi que
les chambres consulaires.

Promouvoir la prévention des déchets des entreprises

Axe 7

Objectif de réduction :
4,71 kg par habitant

Le constat :

Selon une étude de l'ADEME, 22 % des déchets produits en France émanent des entreprises. Le diagnostic nous montre que notre territoire est riche de petites et moyennes entreprises. Travailler sur la prévention de leurs déchets est essentiel.



Les actions :

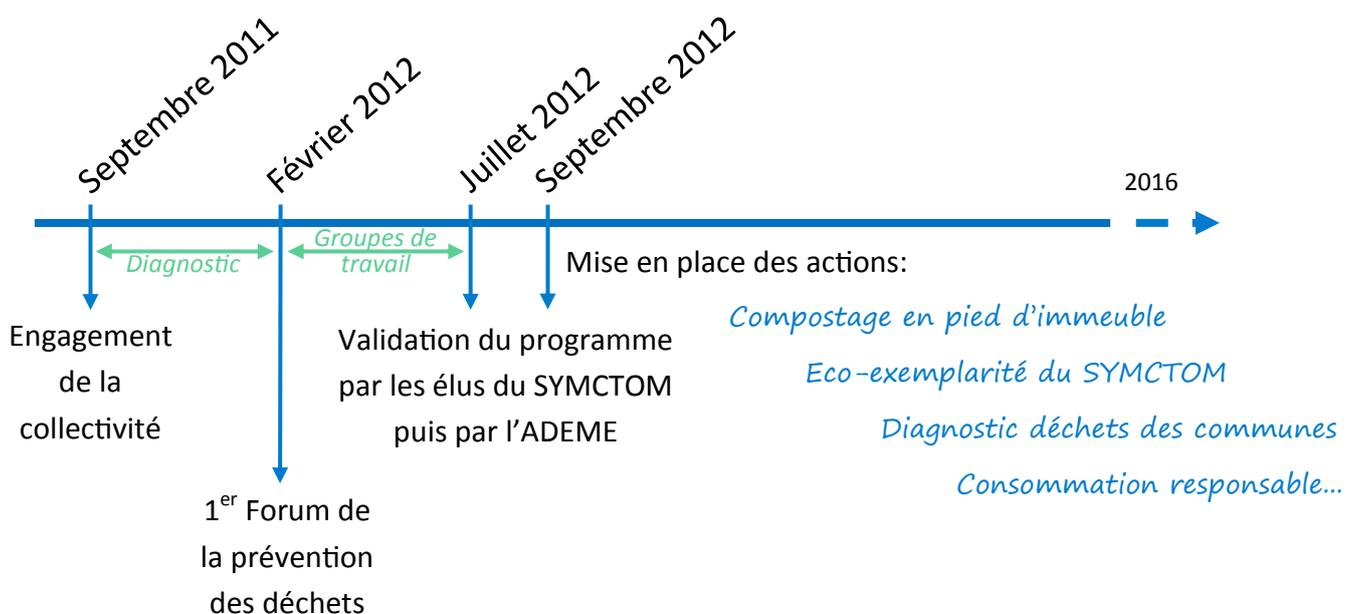
- Labelliser les artisans et commerçants qui s'engagent en faveur de la réduction des déchets.
- Réfléchir aux conditions d'accueil des professionnels dans nos déchèteries.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises,
les associations qui les accompagnent
et les chambres consulaires.

Le calendrier...

Après une année d'étude et d'élaboration nous sommes, depuis septembre dernier, entrés dans la phase active du programme avec la mise en place des premières actions.



Quelques chiffres :

22 : nombre d'actions du programme, regroupées en **7** axes thématiques.

1,50 € par habitant : aide octroyée par l'ADEME, sous condition d'atteindre nos objectifs.

20 € : montant actuel de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour chaque tonne de déchets enfouis (sacs noirs et encombrants). Il doit atteindre **32 €** en 2015. Un des enjeux du PLPD est de limiter les effets de cette augmentation.

Pour mener à bien ce projet la collectivité s'engage à mobiliser des moyens humains, financiers et matériels.

Produisons moins et triions mieux...

Le SYMCTOM s'engage en faveur de la prévention des déchets, mais en matière de tri rien ne change. Voici un rappel des bonnes pratiques. Le tri des déchets, au même titre que leur réduction sont les garants de la maîtrise des coûts du service.





Verre
alimentaire



Colonnes et
bacs à verre

Papier, journaux,
revues, magazines



Colonnes et
bacs à papier



Les déchets encombrants
ou dangereux doivent être
déposés en déchèterie.



*Vous avez un doute sur le tri,
consultez le mémotri
ou contactez le SYMCTOM.*

Où jeter quoi ?

Brique alimentaire	Cagette
↓	↓
<ul style="list-style-type: none"> Sacs noirs Sacs jaunes Colonne à verre Colonne à journaux Déchèterie Compostage Distributeurs Pharmacie 	

Communication responsable...

Prendre en compte l'environnement à chaque étape de la conception des documents :

La communication est un outil indispensable pour mener à bien notre programme. Conscients qu'elle est génératrice de déchets et afin de nous inscrire dans une démarche d'exemplarité ce document est éco-conçu :

- les aplats de couleur et la taille des photos sont limités,
- le format choisi est standard pour limiter les découpes et les chutes,
- le document est imprimé recto-verso,
- le papier utilisé est du papier recyclé, son grammage est adapté à la durée de vie du document,
- le nombre d'exemplaires imprimés est calculé au plus juste...

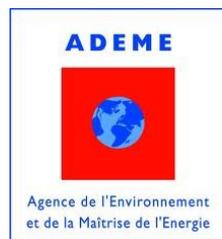
Nous avons fait le choix de confier l'impression de ce document à un prestataire qui s'engage en faveur de l'environnement et qui est labellisé Imprim'vert. Il remplace les produits toxiques par des produits moins dangereux (fixateurs, solvants, encres) et élimine ses déchets conformément à la réglementation.



Trois pistes simples pour réduire nos déchets...

- *Acheter mieux*, en pensant aux déchets dès l'achat, en choisissant des produits moins emballés, réutilisables, rechargeables.
- *Utiliser mieux*, en respectant les doses, en lisant les modes d'utilisation et d'entretien.
- *Jeter moins*, en retardant l'acte d'abandon, en compostant et en prolongeant la durée de vie du produit (donner, vendre, échanger, réparer, transformer).

*Le meilleur déchet est celui
que l'on ne produit pas !*



SYMCTOM

Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des
ordures ménagères

Centre de tri - Route de Mérigny - 36300 Le Blanc

Téléphone : 02 54 28 12 00 - Télécopie : 02 54 28 12 03